

DROIT PRIVÉ

PRÉCIS

Droit maritime

12^e édition

René Rodière
Emmanuel du Pontavice

DALLOZ
DELTA

DR36

SOMMAIRE

(Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage)



Droit maritime

12^e édition
1997

René Rodière

Emmanuel du Pontavice

Professeur émérite

à l'Université Panthéon-Assas - Paris II



24154 $\frac{1}{7}$

DALLOZ DELTA

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
SECTION 1. - Objet et caractères du droit maritime	1
Objet du droit maritime	1
Son importance pratique	2
Influence du droit public	4
Caractère commercial	6
Originalité du droit maritime	6
Caractère traditionnel	9
Evolution de ce droit	9
SECTION 2. - Sources du droit maritime	11
§ 1. - Sources historiques	11
Droit romain	11
Recueils d'usage	12
Statuts des villes et des corporations	13
Ordonnance de 1681	13
Auteurs anciens	13
Droit révolutionnaire	14
§ 2. - Sources actuelles	14
Le Code de commerce	14
Lois postérieures au Code	15
Projets et révision générale du Code	15
Règles administratives	16
Coutume, usages et arbitrage	18
La jurisprudence	18
Doctrines	20
Emploi de la langue française en droit maritime	23
SECTION 3. - Unification internationale du droit maritime	23
Caractère international des transports maritimes	23
Principales législations étrangères	24
Conflits de lois	25
Procédés d'unification	26
Conventions de Bruxelles du C.M.I.	27
Conventions de Bruxelles de l'Organisation Maritime Internationale (O.M.I.) en matière de droit maritime privé	29
Autres conventions internationales	30
Traité de Rome du 25 mars 1957, qui a institué le Marché Commun entre les pays formant la Communauté Economique Européenne (C.E.E.)	35

Espace économique européen : accord de Porto et loi française du 26 février 1996 relative aux transports	36
SECTION 4. – Plan du Précis	36
PREMIÈRE PARTIE	
LE NAVIRE	
Caractères juridiques	37
CHAPITRE 1. – DÉTERMINATION ET INDIVIDUALISATION DU NAVIRE	39
Comparaison du navire et de la personne	39
§ 1. – <i>Immatriculation juridique du navire</i>	40
Caractères de cette immatriculation	40
A. – Caractères du navire	40
Intérêts de la qualification	42
Navire et bateau de rivière. Navigation maritime et navigation fluviale	43
Agrès et appareils	45
B. – Individualisation du navire	45
1° Nom	45
2° Tonnage ou jauge du navire	46
3° Port d'attache	47
Documents constatant l'état du navire	48
C. – Classement des navires	49
Classifications commerciales	49
Classement d'après la longueur du parcours	50
Classement d'après le but de la navigation	50
D. – Cote du navire	52
Rôle des sociétés de classification	52
Responsabilité des sociétés de classification	53
§ 2. – <i>Nationalité du navire</i>	54
Caractère de cette nationalité	54
A. – Conditions de la nationalité française	55
Condition de propriété	55
Composition de l'équipage	56
Acquisition et perte de la nationalité	57
Réparations à l'étranger	58
B. – Intérêts de la distinction des navires français et étrangers	58
1° Faveurs faites par l'Etat aux navires nationaux	59

Navigations et transports réservés	59
Primes à la navigation, à la construction, subventions diverses	60
2° Surveillance des navires	61
Visites	62
Réquisitions	63
3° Condition internationale du navire	63
Lois pénales	63
Lois civiles	65
Le pavillon des îles Kerguelen et les pavillons bis	66
Incidences du Marché Commun	66
§ 3. – <i>Epave du navire</i>	69
Définition	69
Régime	70
Catégorie nouvelle du navire abandonné	71
CHAPITRE 2. – PROPRIÉTÉ DU NAVIRE	73
SECTION 1. – Caractères de cette propriété	73
Nature mobilière et condition immobilière	73
SECTION 2. – Modes d'acquisition de la propriété	74
Modes spéciaux du droit maritime	74
§ 1. – <i>Construction du navire</i>	75
Deux types. Construction par économie	75
Construction à forfait ou à l'entreprise	76
Caractères du contrat	77
Obligations du constructeur. La délivrance	77
Obligation de garantie	78
Obligation de l'armateur : paiement du prix	81
Aide à la construction	82
La réparation navale	83
§ 2. – <i>Vente du navire</i>	83
Caractère du contrat	83
Conditions de validité	84
Formes et preuve de la vente	84
Domaine et sanction de la règle	84
Obligations du vendeur	85
Paiement du prix	85
Publication de la vente	86
SECTION 3. – Publicité du statut des navires	86
Caractère de cette publicité	86
Registre et fichiers	87
Inscription et acte de francisation	87
Mutation en douane	88

Nature de la publicité	88
Conséquences de la publicité	90
CHAPITRE 3. – LE NAVIRE, ÉLÉMENT DU PATRIMOINE	92
Division	92
SECTION 1. – Le crédit tiré du navire	92
Place particulière du navire dans le patrimoine de l'armateur	92
§ 1. – <i>Le prêt à la grosse en 1808</i>	93
Sa triple fonction	93
Conditions de validité	93
Caractère indemnitaire	93
Effets en cas de sinistre	94
Effets en l'absence de sinistre	94
§ 2. – <i>Les privilèges maritimes en 1808</i>	94
Conception du Code de commerce	94
Renouvellement du crédit par l'extinction des privilèges	95
§ 3. – <i>Apparition de l'hypothèque maritime</i>	95
Son utilité	95
Création de l'hypothèque maritime	96
A. – Conditions de l'hypothèque	97
Le constituant	97
B. – Formes	98
Publicité de l'hypothèque	98
Inscription hypothécaire	98
Situations particulières	99
Arrêt du cours des inscriptions	99
Péremption et radiation	99
C. – Assiette de l'hypothèque	100
Subrogation réelle d'une indemnité au navire	100
D. – Effets de l'hypothèque	101
Droit du créancier à la conservation du gage	101
Droit de préférence	102
Droit de suite	102
Purge des hypothèques	103
Effet de l'hypothèque sur une part de copropriété	103
§ 4. – <i>La réforme du prêt à la grosse en 1885 et sa disparition en 1967</i>	103
Conséquence de l'apparition de l'hypothèque maritime	103
§ 5. – <i>La réforme de 1949</i>	104
Convention internationale de 1926	104

Article 1. – Enumération des privilèges	106
Principes de la Convention de 1926	106
A. – Privilèges de premier rang	106
Frais de justice	106
Taxes et frais de garde et de conservation	106
Créances résultant du contrat d'engagement	107
Rémunération d'assistance et contribution aux avaries communes	107
Indemnités pour dommages	108
Créances provenant de contrats passés ou d'opérations effectuées par le capitaine	108
B. – Privilèges de second rang	109
C. – Preuve des créances privilégiées	110
Article 2. – Exercice des privilèges	110
A. – Assiette. Le navire	110
Le fret	110
Accessoires du navire et du fret	111
B. – Extinction des privilèges	111
Prescription	112
Vente du navire	113
Autres causes d'extinction	113
C. – Classement des privilèges	113
§ 6. – <i>Le système général de crédit des armateurs à l'époque contemporaine</i>	114
Vieillessement du Code de commerce	114
Formes modernes du crédit	115
SECTION 2. – Responsabilité du propriétaire du navire	116
Principe de la limitation de responsabilité	116
Universalité du principe	116
Fondement de la règle	117
Régime interne et régime international	119
§ 1. – <i>Abandon du navire et du fret suivant l'article 216 du Code de commerce</i>	120
Conditions de l'abandon	120
Objet de l'abandon	120
Exercice de l'abandon	120
Effets de l'abandon	121
Fortune de mer et expédition maritime	121
§ 2. – <i>Conventions internationales</i>	121
Historique	121
Créances visées par la Convention de 1957	123
Créances visées par la Convention de 1976	123

Limitation de responsabilité sous l'empire de la Convention de 1957	125
Limitation de responsabilité sous l'empire de la Convention de 1976	126
§ 3. - <i>Système français résultant de la Convention de 1976</i>	127
Idée générale	127
A. - Créances auxquelles la limitation est opposable	128
Principes	128
1 ^{re} condition : caractère maritime de l'expédition	128
L'abandon portant sur une épave	129
Origine nautique des créances	131
2 ^e condition : absence de faute intentionnelle ou de faute inexcusable personnelle du propriétaire	132
3 ^e condition : exclusion de certaines créances	135
4 ^e condition : unité d'événement	136
B. - Fonds de limitation	142
Montant	142
Constitution du fonds	143
Effets de la constitution du fonds	144
Procédure en vue de la répartition du fonds	145
Conflits de lois	146
Conclusion	146
§ 4. - <i>Responsabilité spéciale du fait de certains navires</i>	148
Navires à propulsion nucléaire et cargaisons nucléaires	148
Conventions de 1962	149
Loi française de 1965. Conditions de la responsabilité	151
Régime de la réparation et action en responsabilité	151
Navires transporteurs d'hydrocarbures	152
§ 5. - <i>Le jeu de l'article 1384, alinéa 1^{er}</i>	161
Intérêts du problème	161
Examen critique de la jurisprudence	162
SECTION 3. - Droits des créanciers sur le navire	164
§ 1. - <i>Détermination des créanciers qui peuvent saisir un navire donné</i>	164
Créanciers du propriétaire	164
Droit de suite	164
§ 2. - <i>Droit de poursuite</i>	165
Commercialité des actes maritimes	165
A. - Saisie conservatoire	166
Effets de la saisie conservatoire	168
Convention internationale de 1952	169

B. - Saisie-exécution	170
Navires saisissables	171
Procédure de saisie	171
Procédure de vente	172
Distribution du prix	172

DEUXIÈME PARTIE

LE PERSONNEL DU NAVIRE

Originalité du statut des marins	175
Législation	176
Division	177
CHAPITRE 1. - LES MARINS	179
Définition générale	179
A. - Le capitaine	180
Rôle du capitaine. Attributions techniques	180
B. - Les officiers	181
C. - Les hommes d'équipage et du service général	181
L'immatriculation des marins	182
CHAPITRE 2. - LE CONTRAT D'ENGAGEMENT	185
Les cadres du contrat	185
Originalité du droit du travail maritime	185
§ 1. - <i>Définition et domaine</i>	186
Contrat au voyage et modalités plus récentes	186
Droit maritime et droit terrestre	186
§ 2. - <i>Conclusion du contrat</i>	186
Conditions	186
Conventions collectives	187
Revue d'armement et rôle d'équipage	188
§ 3. - <i>Effets du contrat</i>	189
Force particulière des devoirs du marin	189
Obligations de l'armateur	189
A. - Paiement des salaires	190
Contrôle de l'Etat	190
Prescription des salaires	191
B. - Accidents et maladies du marin. Dualité des textes	191
Origine de l'accident et de la maladie	192
Durée de la dette de soins et de salaire	194

Intervention de la Caisse de prévoyance et de la Caisse des retraites	194
Incidence des fautes	195
C. – Rapatriement	196
Recours de l'Etat	196
§ 4. – <i>Cessation du contrat</i>	197
A. – Contrat des marins autres que le capitaine	197
Congédiement par le capitaine	199
Débarquement volontaire, abandon de poste et grève	199
Stabilisation de l'emploi	200
B. – Contrat d'engagement du capitaine	201
§ 5. – <i>Contentieux né du contrat d'engagement</i>	202
Compétence d'attribution	202
Compétence territoriale et procédure	202
CHAPITRE 3. – LA SOCIÉTÉ DU BORD	203
Particularisme des relations à bord	203
Le contrôle des pouvoirs publics	203
Le chef de la société	203
Rapport de mer	204
Devoirs des membres	205
Fautes légères et fautes graves	205
Invalidation des brevets	206
Infractions pénales	206
Les tribunaux maritimes commerciaux	207
Interdiction de faire le commerce pour son compte	208
La loi applicable au contrat de travail international	208
CHAPITRE 4. – L'EX-INSCRIPTION MARITIME (LES AFFAIRES MARITIMES)	209
Origine	209
Appréciation critique de l'institution	209
Disparition de l'inscription maritime	210
TROISIÈME PARTIE	
L'EXPLOITATION DU NAVIRE	
Objet de cette partie et division	211
CHAPITRE 1. – LES FORMES JURIDIQUES DE L'EXPLOITATION	213
L'armement	213
Formes juridiques de l'armement à la pêche	213
L'armement au commerce	214
Formes juridiques des entreprises et modalités d'exploitation	216

SECTION 1. – L'exploitation par des groupements privés	216
§ 1. – <i>La copropriété de navire</i>	216
Son importance	216
Droit fiscal (Loi Pons)	217
Statut fiscal des navires de commerce en copropriété	218
Fonctionnement de la copropriété	218
Gestion	219
Dissolution et liquidation	220
Droits des quirkaires et preuve de leurs droits	220
Nature juridique	221
Portée sociale des engagements	222
Copropriété, association en participation et prêt	224
§ 2. – <i>Autres groupements privés</i>	224
Importance des sociétés de type ordinaire	224
Concentration des entreprises	225
Nécessité d'une aide de l'Etat à l'armement commercial	225
SECTION 2. – L'exploitation des navires de commerce et l'Etat	226
Causes et modalités de son intervention	226
Gestion directe	227
Contrôle de la marine marchande par l'Etat	227
Contrôle des affrètements et des transports	228
Service public des transports maritimes et sociétés d'économie mixte	229
Nature des contrats de transport conclus par l'Etat armateur	229
SECTION 3. – L'exploitation commerciale des navires par d'autres que leur propriétaire	230
Utilité et variétés	230
L'armateur-affréteur doit-il être traité comme le propriétaire ?	232
CHAPITRE 2. – LE PERSONNEL D'EXPLOITATION	234
Agents maritimes et agents terrestres	234
§ 1. – <i>Les attributions commerciales du capitaine</i>	234
Conception du Code de commerce	234
Evolution	235
Loi du 3 janvier 1969	235
Représentation judiciaire	236
Analyse de la fonction du capitaine	237
Est-il un représentant des chargeurs ?	238
Sa responsabilité pénale et civile	238
Conséquences de la fonction commerciale	240
§ 2. – <i>Le pilote</i>	240
Organisation du pilotage	240
Le contrat de pilotage	242

Responsabilité du pilote	242
Accidents en cours de pilotage	242
Services exceptionnels rendus par le pilote	243
§ 3. - <i>Le subrécargue</i>	244
Dualité de situation	244
§ 4. - <i>Les courtiers</i>	244
Attributions des courtiers maritimes	244
Appréciation critique de leur privilège	246
Double caractère des courtiers	246
§ 5. - <i>Agents de l'armement et auxiliaires de l'exploitation commerciale du navire</i>	248
Variété	248
Agents commerciaux de l'armateur	248
Le consignataire du navire	249
Les entrepreneurs de manutention	251
Leur responsabilité	253
Régime de l'action en responsabilité contre l'entrepreneur de manutention	255
Le consignataire de la cargaison	259
Le transitaire	260
Le commissionnaire de transport	261

CHAPITRE 3. - OPÉRATIONS PRINCIPALES D'EXPLOITATION DU NAVIRE

Exploitation commerciale et transports privés	264
Affrètement et transport	264
Différenciation progressive des règles applicables	265
Division	266

SECTION 1. - Les contrats d'affrètement

Trois types. Gestion nautique et commerciale	267
Variantes. Contrat de tonnage ou contrat de volume	268
Variantes. Note d'engagement de fret ou arrêté de fret (« booking note » ou « berthnote »)	270
Consortium d'armateurs sous forme d'affrètements d'espaces	270
Accords n'ayant donné lieu à rédaction ni d'une charte-partie ni d'une « booking note »	270

§ 1. - Règles communes

Définition	271
A. - Conditions de fond	271
Affrètement à la cueillette	272
B. - Eléments de forme. La charte-partie	273
Le connaissance	274
Caractère supplétif des règles légales	274

§ 2. - <i>Affrètement coque nue</i>	276
Idée générale	276
Obligations du fréteur	277
Droits et obligations de l'affréteur	277
Responsabilités	278
§ 3. - <i>Affrètement à temps</i>	278
Idée générale	278
Obligations du fréteur	279
Situation du capitaine	280
L'emploi du navire par l'affréteur	281
Le fret	282
Responsabilité	282
§ 4. - <i>Affrètement au voyage</i>	284
Différence avec le <i>time-charter</i>	284
Obligation du fréteur au voyage	285
Obligation de l'affréteur	286
A. - <i>Staries</i>	287
Calcul des staries	287
Réversibilité des staries et <i>dispatch money</i>	288
B. - <i>Surestaries</i>	289
Nature juridique	290
C. - <i>Fret</i>	291
Fret de distance	292
Clause « Fret acquis à tout événement »	292
Paiement du fret	293
D. - <i>Responsabilité du fréteur dans le Code de commerce</i>	293
Solution de la réforme de 1966	294
Clauses de non-responsabilité	295
Validité et portée	296
Clauses limitatives de responsabilité	297
L'action en responsabilité	297
Prescription de l'action. Règles communes à tous les affrètements	298
Suite. Point de départ	298
§ 5. - <i>Exploitation commerciale du navire affrété</i>	299
L'affréteur-armateur	299
Dualité de sa nature	299
Les sous-affrètements	300
Effets du sous-affrètement	300
SECTION 2. - <i>Le contrat de transport en droit interne</i>	302
Définition	302
Du Code de commerce à 1924	303
Convention internationale du 25 avril 1924	304
Réforme de 1966	305

§ 1. – <i>L'empire des dispositions relatives aux contrats de transport maritime</i>	306
Contrats et opérations	306
Article 1. – Les contrats régis par les Titres II de la loi et du décret de 1966	306
A. – Contrats de transport maritime	306
B. – Contrat de transport et affrètement	307
Coexistence d'un connaissement et d'une charte-partie	308
C. – Indifférence aux titres de transport et aux marchandises	309
Article 2. – Les opérations entrant dans le contrat de transport maritime	310
Etat antérieur du droit	310
Réforme de 1966	311
§ 2. – <i>Prise en charge et documents de transport</i>	312
Présentation de la marchandise et prise en charge	312
Délivrance d'un connaissement	313
Les réserves du connaissement	315
Etat apparent des marchandises	317
Devoir de sincérité des chargeurs	317
Conséquences des indications inexactes du chargeur figurant au connaissement	318
Les lettres de garantie	320
Clauses contre les fausses déclarations des chargeurs	321
Les fonctions du connaissement. 1 ^{re} fonction : preuve du contrat	322
2 ^e fonction : preuve de la réception des marchandises	322
3 ^e fonction : pièce de justification	323
Le connaissement représente la marchandise	323
Conflits entre porteurs de connaissements	324
L'avenir du connaissement : autres documents de transport maritime et télématique	325
Un substitut pour le connaissement ? La lettre de transport maritime	325
Mutation informatique du connaissement	327
§ 3. – <i>L'exécution du Contrat et la livraison</i>	327
Pratique et dispositions impératives	327
Chargement	328
Arrimage	328
Chargement en pontée	329
Route à suivre	331
Soins à la cargaison	331
Désarrimage et déchargement	332
Clauses relatives au déchargement	332
Livraison	333
La lettre de garantie pour défaut de présentation du connaissement à l'arrivée	334
Le droit du destinataire	336

Delivery order	337
Le paiement du fret	338
§ 4. – <i>Responsabilité du transporteur</i>	339
Les règles sont d'ordre public	339
Exceptions	340
Présomption de responsabilité et preuve contraire	341
Article 1. – Causes d'exonération de la présomption de responsabilité ou « cas exceptés »	343
1 ^o Innavigabilité du bâtiment	344
2 ^o Fautes nautiques	345
Définition de la faute nautique	345
3 ^o Vices cachés du navire	347
4 ^o Faits constituant un événement non imputable au transporteur	348
5 ^o Grèves, lock-out, arrêts de travail	350
6 ^o Incendie	351
7 ^o Vice propre de la marchandise	351
Déchets de route	352
8 ^o Faute du chargeur	353
9 ^o Actes d'assistance	354
Preuve des cas exceptés par le transporteur	355
Preuve contraire	356
Article 2. – Réparation	356
Limitation légale. Nature de la règle	356
Domaine de la règle	359
Stipulations contraires	360
Déclaration de valeur	360
Calcul de l'indemnité en cas de réparation intégrale	361
Article 3. – Exercice de l'action	362
Qui peut agir en responsabilité ?	362
Effet de l'assurance	365
Jurisprudence des arrêts Mercandia et Renée Delmas	366
Diligences requises du destinataire	369
Réserves du destinataire	369
Compétence territoriale	370
Clauses attributives de juridiction et clauses compromissoires	370
SECTION 3. – <i>Les contrats de transport soumis à une convention internationale</i>	373
Convention de 1924/1968/1979, loi de 1936 et réforme de 1966	373
Règles de Hambourg	374
§ 1. – <i>Convention de 1924/1968</i>	374
Domaine de la Convention	374
Application aux transports internationaux	376
Transports internationaux non régis par la Convention	378
Responsabilité du transporteur	378

Réparation	381
Réparation : Protocole de 1979	383
§ 2. – <i>Dispositions particulières du Protocole de 1968</i>	383
Règles propres au Protocole	383
§ 3. – <i>Règles de Hambourg</i>	385
Entrée en vigueur et champ d'application de la Convention de Hambourg	386
§ 4. – <i>Transport multimodal</i>	390
Projets	390
Le transport multimodal	391
Transport multimodal : les textes	392
Transport multimodal de type maritime	392
SECTION 4. – Transport maritime de matières nucléaires	394
SECTION 5. – Le transport des passagers	394
Importance	394
Concurrence de l'avion	395
Etat des textes	397
§ 1. – <i>Le contrat</i>	397
Analyse juridique et définition	397
Nature des prescriptions légales	397
Conclusion et preuve du contrat	399
Obligations du passager	399
Assujettissement aux règles de la vie sociale du bord	400
Résolution du contrat	400
§ 2. – <i>La responsabilité du transporteur</i>	401
Obligation de sécurité	401
Conséquences de cette obligation avant 1966	402
Solution de la Convention de 1961	403
Solution depuis 1966 sur le plan interne	403
Privilège	405
Action en responsabilité	405
Convention d'Athènes	406
§ 3. – <i>Bagages</i>	407
Catégories	407
Action en responsabilité	408
§ 4. – <i>Croisières maritimes</i>	408
Sévérité de la réforme de 1966	408
Billets de croisière	409
Responsabilité de l'organisateur	410

SECTION 6. – Le remorquage	410
Les textes	410
Nature juridique	411
Hésitations de la jurisprudence	412
Distinctions nécessaires	413
Rémunération	415
Remorquage d'engins inertes et notamment d'engins mobiles de forage en mer	415
CHAPITRE 4. – LES VENTES MARITIMES	417
Contrat de vente et contrat de transport	417
Définition et variété des ventes maritimes	418
§ 1. – <i>La vente au départ simple, type FOB</i>	420
Obligations respectives des parties et risques	420
§ 2. – <i>Les ventes à l'arrivée</i>	421
Obligations du vendeur	421
Vente sur navire désigné et vente à l'embarquement	421
§ 3. – <i>La vente CAF</i>	422
Définition et origine	422
C'est une vente au départ	423
Spécialisation avant l'ouverture des panneaux	424
Vente et transport	424
Obligations des parties	425
Crédit documentaire	426
Crédit confirmé	427

QUATRIÈME PARTIE

ÉVÉNEMENTS DE MER

Caractère particulier des rapports juridiques nés de ces événements	429
CHAPITRE 1. – L'ABORDAGE	431
Motifs d'une réglementation particulière	431
Législation et réglementation internationale	432
§ 1. – <i>Définition de l'abordage maritime</i>	432
L'abordage au sens de la loi de 1967	432
Heurt matériel	434
Non-application à certains abordages	434
§ 2. – <i>Règles de responsabilité</i>	435
Distinction de la loi	435
Abordage fortuit ou douteux	435

Abordage fautif	436
Nature de la faute	436
Preuve de la faute	437
Dommages aux tiers	439
Temps des dommages et pertes d'exploitation	439
§ 3. - <i>Action d'abordage</i>	439
Réparation	439
Compétence d'attribution	441
Compétence territoriale	441
Prescription de l'action	443
Interruption et suspension de la prescription	444
§ 4. - <i>Les accidents autres que les abordages</i>	444
Application du droit commun	444
CHAPITRE 2. - L'ASSISTANCE EN MER	446
SECTION 1. - Les formes classiques de l'assistance en mer	446
§ 1. - <i>Distinction avec le sauvetage des épaves maritimes dans le régime actuel</i>	446
Assistance et sauvetage des navires	446
Sauvetage des épaves	447
Régime actuel	447
Droit du sauveteur	450
Loi applicable au sauvetage des épaves	451
Réglementation internationale de l'assistance aux navires	451
§ 2. - <i>Obligation d'assistance</i>	453
Caractère de cette obligation	453
Après abordage	454
Sans abordage	454
§ 3. - <i>Définition de l'assistance maritime classique</i>	454
L'assistance au sens de la loi de 1967	454
Conditions à satisfaire	455
Causes d'exclusion	456
Navires d'Etat	457
§ 4. - <i>Rémunération de l'assistance</i>	457
Fondement juridique	457
Principes de la rémunération	458
A. - Rémunération fixée par le contrat, caractère aléatoire	459
Révision du contrat	460
B. - Il n'y a pas de convention	460
Bases de la rémunération	461
Répartition de la rémunération	461

Action en paiement	464
Charge du paiement	464
§ 5. - <i>L'assistance imposée à l'assisté</i>	465
SECTION 2. - Les formes nouvelles de l'assistance	466
Sous-section 1. - L'assistance fautive à responsabilité limitée	467
Sous-section 2. - Assistance onéreuse pour les tiers et l'assistant	468
CHAPITRE 3. - AVARIES COMMUNES	470
Définition	470
SECTION 1. - Origine, fondement	471
Origine de l'institution	471
Fondement juridique	472
Explication par l'idée d'enrichissement sans cause	472
Explication par l'idée d'association d'intérêts	473
Utilité de l'institution	474
Caractère des règles légales	475
Règles d'York et d'Anvers	475
SECTION 2. - Caractères de l'avarie commune	477
Énumération des caractères	477
A. - Le sacrifice volontaire	477
Formalités à accomplir	477
B. - Danger couru par l'expédition	477
Faute d'une partie	478
C. - Intérêt commun	479
Éléments non unis d'intérêts	479
Unions partielles et solutions partiales	479
Situations douteuses	480
Durée de l'union d'intérêts	481
D. - Résultat utile	481
Classement des avaries postérieures	482
SECTION 3. - Classement des avaries communes	483
Avaries-dommages et avaries-frais	483
§ 1. - <i>Avaries-dommages</i>	483
A. - Avaries de la cargaison	483
Jet à la mer	483
Autres avaries de la cargaison	484
B. - Avaries du navire	484

§ 2. - <i>Avaries-frais</i>	485
Nature de ces avaries	485
A. - Dépenses ayant un caractère anormal	485
B. - Dépenses dues à un événement exceptionnel	486
C. - Dépenses substituées	486
D. - Dépenses de règlement	487
SECTION 4. - Contribution aux avaries communes	487
Règlement d'avaries communes	487
Preuve de l'avarie commune	488
Les deux masses	488
§ 1. - <i>La masse créancière</i>	488
A. - Avaries-frais	488
B. - Avaries du navire	489
C. - Perte ou avarie de la marchandise	490
Règlement par quotité	490
Preuve du chargement	490
§ 2. - <i>La masse débitrice</i>	491
Contribution des chargeurs	491
Contribution du navire	491
Contribution du fréteur	492
§ 3. - <i>Répartition et paiement</i>	492
Montant de la contribution	492
Action en contribution	492
Prescription	492
Action directe	493
Privilège pour la contribution	493
Contribution provisoire	493

CINQUIÈME PARTIE

ASSURANCES MARITIMES

Importance des assurances	495
Origine	496
L'assurance moderne	496
Réassurance et répartition mondiale des risques	497
Les assureurs	497
Les textes	500
Les polices-types	501
Les polices-types (suite)	501
Définition et divisions	504

CHAPITRE 1. - ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE MARITIME	505
Éléments essentiels	505
SECTION 1. - Les valeurs assurées	505
Caractère indemnitaire	505
§ 1. - <i>Détermination des valeurs assurables</i>	506
Evolution	506
Article 1. - Assurance sur corps	506
Le navire et ses accessoires	506
Le fret	507
Article 2. - Assurance sur facultés	508
Les deux types	508
A. - Assurance sur police particulière	508
Le profit espéré	508
B. - Police flottante	509
Déclaration d'aliments	510
Objet des assurances sur facultés	512
Article 3. - Réassurance	512
Définition	512
Traités de réassurance	513
Article 4. - Assurances maritimes diverses dont les assurances de responsabilité	514
Caractère des précisions du Code	514
Assurance corps et recours des tiers	514
Assurances de responsabilité spéciales	514
Autres assurances	516
§ 2. - <i>L'intérêt assurable</i>	517
Conséquences du caractère indemnitaire	517
Article 1. - Préjudice causé à l'assuré	518
L'intéressé	518
Assurance des créanciers	518
Article 2. - Valeur des choses assurées	519
L'indemnité ne peut dépasser la valeur des choses assurées	519
Valeur agréée	519
Justification des valeurs réelles dans la police sur facultés	520
Déclaration de valeur insuffisante	520
Déclaration de valeur exagérée	520
Article 3. - Cumul d'assurances	521
Définition de l'assurance cumulative	521
Règlement de l'assurance cumulative	521
Valeur de la règle adoptée en 1967	522

SECTION 2. – Risques maritimes	522
Les valeurs assurées doivent être soumises à des risques maritimes	522
§ 1. – <i>Causes des risques</i>	523
Les fortunes de mer	523
Idée générale	523
Risques de mer et risques de guerre	524
Loi de 1967	524
Exclusion des risques de guerre	526
Détermination de la cause du sinistre	526
Perte sans nouvelles	527
Caractère maritime des risques	528
§ 2. – <i>Temps et lieu des risques</i>	529
Durée de l'assurance	529
Lieu du risque	530
Changements survenus dans l'opération couverte	530
CHAPITRE 2. – CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE	531
Droit commun et règles particulières	531
Caractères du contrat	531
SECTION 1. – Règles communes aux diverses assurances maritimes	532
§ 1. – <i>Parties au contrat</i>	532
L'assureur. Assurance d'Etat	532
L'assuré	532
Les courtiers d'assurances maritimes	533
Assurance par commissionnaire	534
Assurance pour compte	534
Analyse juridique	535
Seconde fonction de l'assurance pour compte	535
L'apériteur	536
§ 2. – <i>Conditions de validité du contrat</i>	537
Droit commun et règles particulières	537
A. – Réticences et fausses déclarations	538
Conditions et régime de la nullité	539
Conditions et régime de la réduction	540
Nature juridique des sanctions	541
B. – L'existence même des risques	542
Pratique des polices	543
§ 3. – <i>Formes et preuves</i>	544
La police	544
Rédaction par les courtiers	544
Enonciations de la police	545

Valeur probante et modification	546
Transmission de la police	546
SECTION 2. – Règles particulières à l'assurance sur corps	547
Fonction et durée des risques	547
Assurance sur bonne arrivée	547
CHAPITRE 3. – OBLIGATIONS DE L'ASSURÉ	548
Obligations naissant du contrat	548
§ 1. – <i>Paiement de la prime</i>	548
Fixation de la prime	548
Indivisibilité de la prime	548
Conditions du paiement	549
§ 2. – <i>Obligations accessoires</i>	550
Enumération	550
Modification et aggravation du risque	550
Obligations en cas de sinistre	551
Conservation des droits de l'assuré	552
Sanctions	552
Faillite de l'assuré ou de l'assureur	553
Nullité, résiliation et cessation fautive d'objet	553
CHAPITRE 4. – OBLIGATIONS DE L'ASSUREUR	555
Obligations et sanctions	555
SECTION 1. – Naissance de l'obligation	555
Principe	555
§ 1. – <i>Exclusion de certaines causes de sinistres</i>	556
Vice propre de la chose	556
Fait personnel de l'assuré	557
Baraterie du patron	558
Faute inexcusable du capitaine	559
§ 2. – <i>Exclusion de certaines sortes de dommages</i>	561
Principe	561
A. – Pertes et avaries matérielles	561
Franchises	562
Clause « franc d'avaries »	562
Clause « franc sauf »	562
Police « FAP sauf... » (Événements majeurs)	563
B. – Avaries frais	563
C. – Recours des tiers	564
Recours de responsabilité	564
Recours en contribution d'avarie commune	565

SECTION 2. – Règlement de l'indemnité	565
Importance de l'indemnité et modalités de règlement	565
§ 1. – Règlement d'avaries	565
Principe indemnitaire et action d'avarie	565
Article 1. – L'indemnité dans l'assurance sur corps	566
Montant des réparations	566
Différence du vieux au neuf	567
Frais accessoires	567
Franchise	567
Article 2. – L'indemnité dans l'assurance sur facultés	568
Expertise et vente	568
Règlement par différence et règlement par quotité	568
Règle proportionnelle en cas de sous-assurance	569
Règlement au brut	570
Franchises	570
Article 3. – Exercice de l'action d'avarie	571
Preuves à faire par l'assuré	571
Règlement provisoire	572
Epoque du paiement	572
Recours de l'assureur	572
Action personnelle de l'assureur	574
Fin de non-recevoir	575
Prescription	575
§ 2. – Délaissement	575
Caractère exceptionnel	576
Histoire	576
Article 1. – Cas de délaissement	577
Le Code de commerce et les polices	577
Loi de 1967	578
Article 2. – Réalisation du délaissement	579
Formes du délaissement	579
Conclusion du délaissement	579
Article 3. – Effets du délaissement	580
Effet translatif	580
Epoque du transfert de la propriété	580
Refus de la propriété par les assureurs	581
Avantages respectifs du délaissement et de l'action d'avarie	582
Index alphabétique	583
Table des matières	591



Emmanuel du Pontavice, agrégé des facultés de droit, professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas - Paris II, enseignait le droit maritime à l'Université Panthéon-Assas - Paris II et, en DESS de droit maritime et aérien, à l'Université de Paris I.

Ce Précis regroupe le droit maritime dans ses différents aspects et la chaîne de transport dont les relations maritimes constituent un maillon.

Les règles applicables sont présentées avec clarté, dans le souci constant de leur application concrète. L'exposé de chaque question est accompagné des références doctrinales et jurisprudentielles les plus pertinentes, y compris celles d'autres pays ; car ce droit est par essence international et les solutions qui ont cours à l'étranger sont considérées avec attention par les parties, leurs juges et les arbitres, notamment ceux de la Chambre arbitrale maritime de Paris. Une place particulière est réservée au transport et à l'affrètement dès lors que la France est l'un des cinq premiers exportateurs et importateurs dans le monde, dont les transports se font essentiellement par voie maritime. Cette étude est indispensable à tous ceux qui s'occupent de commerce international.

L'ouvrage est divisé en cinq parties. La première concerne le navire et le crédit fondé sur celui-ci ; la deuxième, le personnel du navire ; la troisième, l'exploitation du navire dont l'affrètement, le transport et les ventes maritimes de marchandises ; la quatrième partie est consacrée aux événements de mer ; la cinquième, aux assurances maritimes.